



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil régional normal :**

**N° NV407 - 14 DÉCEMBRE 2015**

# SOMMAIRE

## **Agence régionale de santé (ARS)**

2015345-0023 - ARRETE N° DOSMS-2015-352 Portant transfert des locaux de la société AMBULANCES INTER (78200 Mantes la Jolie)

## **Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)**

2015348-0001 - Arrêté DRIEA IdF n° 2015-1-1552 modifiant l'arrêté DRIEA IdF n° 2014-1-285 - agrément modificatif du centre de formation des conducteurs du transport routier PROMOTRANS FPC à échéance du 28 février 2016

2015348-0002 - Arrêté DRIEA IdF n° 2015-1-1553 modifiant l'arrêté DRIEA IdF n° 2014-1-286 - agrément modificatif du centre de formation des conducteurs du transport routier PROMOTRANS FPC à échéance du 28 février 2016

## **Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

2015345-0034 - arrêté portant agrément de l'association Les Petits Frères des Pauvres - Champs Marie au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale

2015345-0035 - arrêté portant agrément de l'association Les Petits Frères des Pauvres Association de Gestion des Etablissements au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale

2015345-0036 - arrêté portant agrément de l'association CLJT au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique

2015345-0037 - arrêté portant agrément de l'association CLJT au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale

2015345-0038 - arrêté portant agrément de la scoop Habitat Santé Développement au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique

2015345-0040 - arrêté portant agrément de l'association ARPEJ au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale

2015345-0043 - arrêté portant agrément de l'association Les Petits Frères des Pauvres au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique

2015345-0044 - arrêté portant agrément de l'association Groupe SOS Solidarité au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale

2015345-0045 - arrêté portant agrément de l'association Groupe SOS Solidarité au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique

## **Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

2015345-0025 - arrêté portant désaffectation de terrain.

2015342-0052 - Arrêté préfectoral fixant la liste des listes de candidats pour le 2ème tour de scrutin des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0023**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Agence régionale de santé (ARS)**

ARRETE N° DOSMS-2015-352 Portant transfert des locaux de la société  
AMBULANCES INTER (78200 Mantes la Jolie)

Direction de l'offre de soins et médico-sociale  
Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé

Service régional Transports sanitaires

**ARRETE N° DOSMS-2015-352**  
**Portant transfert des locaux de la société AMBULANCES INTER**  
**(78200 Mantes la Jolie)**

**Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France**

- VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 février 2009 modifié fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU l'arrêté n° DS-2015/301 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 18 septembre 2015, portant délégation de signature à madame Anne-Marie ARMANTERAS DE SAXCE, Directrice de l'offre de soins et médico-sociale, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté préfectoral n° A-98-01602 du 19 novembre 1998 portant agrément, de la société AMBULANCES INTER sise 20 boulevard du Maréchal Juin à Mantes la Jolie (78200) ayant pour co-gérants mademoiselle Laurence BEAUJARD et monsieur Philippe FALIU ;

VU l'arrêté préfectoral n° A-02-01515 du 25 octobre 2002 autorisant la transfert des locaux de la société AMBULANCES INTER du 20 boulevard du Maréchal Juin à Mantes la Jolie (78200) au 10 rue Conrad Kilian à Mantes la Jolie (78200).

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par la société AMBULANCES INTER relatif au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 10 février 2009 modifié ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité, constatée le 14 octobre 2015 par les services de l'ARS Ile-de-France ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La société AMBULANCES INTER +cogérée par Monsieur et Madame FALIU est autorisée à transférer ses locaux du 10 rue Conrad Kilian à Mantes la Jolie (78200) au 47 boulevard du Maréchal Juin à Mantes la Jolie (78200) à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 35 rue de la gare, Le Millénaire 2, 75935 Paris CEDEX 19.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

**ARTICLE 3** : La Directrice de l'offre de soins et médico-sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Bobigny, le 11/12/2015

P/Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Ile-de-France  
La Responsable du service régional  
des transports sanitaires

**Signé**

Séverine TEISSEDRE



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015348-0001**

Signé le lundi 14 décembre 2015

**Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)**

Arrêté DRIEA Idf n° 2015-1-1552 modifiant l'arrêté DRIEA Idf n° 2014-1-285 -  
agrément modificatif du centre de formation des conducteurs du transport routier  
PROMOTRANS FPC à échéance du 28 février 2016



**ARRÊTÉ DRIEA IdF n° 2015-1-1552  
modifiant l'ARRÊTÉ DRIEA IdF n° 2014-1-285**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ILE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

Vu le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 modifié relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en oeuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté n° 2015-097-0005 du 07 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et inter-départemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté DRIEA n° 2014-1-285 du 19 mars 2014 relatif à l'agrément accordé au centre de formation Promotrans pour assurer les formations obligatoires FIMO, FCO et passerelle définies par le décret sus-visé aux conducteurs du transport routier de marchandises à échéance du 28 février 2019 ;

Vu la demande de modification de changement d'entité d'agrément présentée le 15 juillet 2015 par le centre de formation Promotrans ;

## ARRÊTE

Article 1 : L'agrément est accordé au centre de formation Promotrans – Formation Professionnelle Continue - 12 rue Cabanis - CS 31428 - 75993 PARIS - Cédex 14 - immatriculé au RCS sous le numéro SIREN 808 634 141, ainsi qu'aux établissements relevant de la responsabilité du siège, respectivement situés :

- La Patte d'Oie - RD 17 - 95500 GONESSE
- 8 rue Pascal - 77100 MEAUX
- ZI Les Ardoines - 20 rue du Bel Air - 94400 VITRY SUR SEINE

pour assurer les formations obligatoires FIMO, FCO et passerelle définies par le décret sus-visé destinées aux conducteurs du transport routier de marchandises jusqu'au 28 février 2016.

Article 2 : Le responsable du centre de formation s'engage à respecter les programmes et les modalités de mise en œuvre de la formation, fixés par l'arrêté du 03 janvier 2008.

Article 3 : Le centre agréé s'engage à mettre en place une organisation matérielle et pédagogique adaptée aux formations dispensées et d'informer, dans les plus brefs délais, la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France de toutes modifications affectant ses moyens humains et matériels.

Article 4 : Le responsable du centre agréé par la présente décision s'engage à présenter au Préfet de région - direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, les prévisions trimestrielles ainsi que les bilans trimestriels et annuels des formations réalisées.

Article 5 : Le responsable du centre agréé s'engage à faire suivre aux formateurs et aux moniteurs d'entreprise s'il y a lieu, les formations leur permettant de maintenir et d'actualiser leurs connaissances dans les domaines dans lesquels ils assurent les formations professionnelles de conducteur du transport routier.

Article 6 : Le responsable du centre agréé s'engage à s'assurer que les organismes de formation agréés auxquels il a confié par contrat ou convention la réalisation d'une partie des formations obligatoires de conducteur routier respectent les dispositions du cahier des charges ainsi que le programme des formations obligatoires de conducteur routier et à communiquer chaque année au Préfet de région (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France), les nouveaux contrats ou conventions conclus dans l'année écoulée ainsi que les modifications intervenues dans les contrats précédents durant cette même période.

Article 7 : Le centre de formation agréé s'engage à réaliser lui-même, dans tous les cas, y compris lorsqu'une partie des formations obligatoires a été confiée à un autre organisme de formation agréé, l'accueil des stagiaires en formation, la vérification de permis de conduire, titres ou attestations requises et à assurer l'évaluation finale de ces formations.

Article 8 : L'agrément peut être retiré au centre de formation par décision du Préfet de région.

Article 9 : La portée géographique de l'agrément est régionale.

Article 10 : Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le

**14 DEC. 2015**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,

Par délégation,

Le chef du département régulation des transports routiers par intérim

Moussa BELOUASSAA





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015348-0002**

Signé le lundi 14 décembre 2015

**Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA)**

Arrêté DRIEA Idf n° 2015-1-1553 modifiant l'arrêté DRIEA Idf n° 2014-1-286 -  
agrément modificatif du centre de formation des conducteurs du transport routier  
PROMOTRANS FPC à échéance du 28 février 2016



**ARRÊTÉ DRIEA IdF n° 2015-1-1553  
modifiant l'ARRÊTÉ DRIEA IdF n° 2014-1-286**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION ILE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS**

Vu le décret n° 2007-1340 du 11 septembre 2007 modifié relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif à l'agrément des centres de formation professionnelle habilités à dispenser la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté du 03 janvier 2008 modifié relatif au programme et aux modalités de mise en oeuvre de la formation professionnelle initiale et continue des conducteurs du transport routier de marchandises et de voyageurs ;

Vu l'arrêté n° 2015-097-0005 du 07 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, directeur régional et inter-départemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté DRIEA n° 2014-1-286 du 19 mars 2014 relatif à l'agrément accordé au centre de formation Promotrans pour assurer les formations obligatoires FIMO, FCO et passerelle définies par le décret sus-visé aux conducteurs du transport routier de voyageurs à échéance du 28 février 2019 ;

Vu la demande de modification de changement d'entité d'agrément présentée le 15 juillet 2015 par le centre de formation Promotrans ;

## ARRÊTE

Article 1 : L'agrément est accordé au centre de formation Promotrans – Formation Professionnelle Continue - 12 rue Cabanis - CS 31428 - 75993 PARIS - Cédex 14 - immatriculé au RCS sous le numéro SIREN 808 634 141, ainsi qu'aux établissements relevant de la responsabilité du siège, respectivement situés :

- La Patte d'Oie - RD 17 - 95500 GONESSE
- 8 rue Pascal - 77100 MEAUX
- ZI Les Ardoines - 20 rue du Bel Air - 94400 VITRY SUR SEINE

pour assurer les formations obligatoires FIMO, FCO et passerelle définies par le décret sus-visé destinées aux conducteurs du transport routier de voyageurs jusqu'au 28 février 2016.

Article 2 : Le responsable du centre de formation s'engage à respecter les programmes et les modalités de mise en œuvre de la formation, fixés par l'arrêté du 03 janvier 2008.

Article 3 : Le centre agréé s'engage à mettre en place une organisation matérielle et pédagogique adaptée aux formations dispensées et d'informer, dans les plus brefs délais, la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France de toutes modifications affectant ses moyens humains et matériels.

Article 4 : Le responsable du centre agréé par la présente décision s'engage à présenter au Préfet de région - direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, les prévisions trimestrielles ainsi que les bilans trimestriels et annuels des formations réalisées.

Article 5 : Le responsable du centre agréé s'engage à faire suivre aux formateurs et aux moniteurs d'entreprise s'il y a lieu, les formations leur permettant de maintenir et d'actualiser leurs connaissances dans les domaines dans lesquels ils assurent les formations professionnelles de conducteur du transport routier.

Article 6 : Le responsable du centre agréé s'engage à s'assurer que les organismes de formation agréés auxquels il a confié par contrat ou convention la réalisation d'une partie des formations obligatoires de conducteur routier respectent les dispositions du cahier des charges ainsi que le programme des formations obligatoires de conducteur routier et à communiquer chaque année au Préfet de région (direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France), les nouveaux contrats ou conventions conclus dans l'année écoulée ainsi que les modifications intervenues dans les contrats précédents durant cette même période.

Article 7 : Le centre de formation agréé s'engage à réaliser lui-même, dans tous les cas, y compris lorsqu'une partie des formations obligatoires a été confiée à un autre organisme de formation agréé, l'accueil des stagiaires en formation, la vérification de permis de conduire, titres ou attestations requises et à assurer l'évaluation finale de ces formations.

Article 8 : L'agrément peut être retiré au centre de formation par décision du Préfet de région.

Article 9 : La portée géographique de l'agrément est régionale.

Article 10 : Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le

**14 DEC. 2015**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,

Par délégué

Le chef du département régulation des transports routiers par intérim

Moussa BELOUASSAA



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0034**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de l'association Les Petits Frères des Pauvres - Champs  
Marie au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale



## PREFET DE LA REGION d'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'association Les Petits Frères des Pauvres – Champs Marie  
au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU l'arrêté n° 2014105 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

VU la demande d'agrément déposée par l'association Les Petits Frères des Pauvres – Champs Marie, auprès du Préfet de région, en vue d'exercer les activités suivantes:

- Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1
- Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.
- Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.
- Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionné au 8° de l'article L.421-1, au 11<sup>ème</sup> aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.

- *Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.*
- *visé à l'article R 365-1-a) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'association Les Petits Frères des Pauvres – Champs Marie, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans les départements suivants de la région Ile de France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise)

## ARRETE

### Article 1er

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'association Les Petits Frères des Pauvres – Champs Marie pour les activités suivantes :

- *Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1*
- *Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.*
- *Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.*
- *Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionné au 8° de l'article L.421-1, au 11<sup>me</sup> aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.*
- *Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.*
- *visé à l'article R 365-1-a) du code la construction et de l'habitation*

### Article 2

L'association Les Petits Frères des Pauvres – Champs Marie est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

### Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

### Article 4

L'association Les Petits Frères des Pauvres – Champs Marie est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes

financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

#### **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

#### **Article 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0035**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de l'association Les Petits Frères des Pauvres Association de  
Gestion des Etablissements au titre de l'intermédiation locative et gestion locative  
sociale





## PREFET DE LA REGION d'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'association Les Petits Frères des Pauvres Association de Gestion des Etablissements  
au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU l'arrêté n° 2014105 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

VU la demande d'agrément déposée par l'association Les Petits Frères des Pauvres – Association de Gestion des Etablissements, dite « PdF AGE », auprès du Préfet de région, en vue d'exercer les activités suivantes:

- *La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1*

*visé à l'article R 365-1-3 c) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'association PdF AGE, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans les départements suivants de la région Ile de France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise) ainsi que du soutien de l'UNAF0 et de l'UNIOPSS à laquelle elle adhère

## **ARRETE**

### **Article 1er**

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'association PdF AGE pour les activités suivantes :

- *La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1*

*visé à l'article R 365-1-3 c) du code la construction et de l'habitation*

### **Article 2**

L'association PdF AGE est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

### **Article 3**

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

### **Article 4**

L'association PdF AGE est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

### **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété

aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

#### **Article 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0036**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de l'association CLJT au titre de l'ingénierie sociale,  
financière et technique



## PREFET DE LA REGION d'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'Association CLJT  
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

**VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

**VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

**VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

**VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

**VU** l'arrêté n° 2014105-0004 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

**VU** la demande d'agrément déposée par l'association CLJT, auprès du Préfet de Région,

**VU** la demande de l'association CLJT en vue d'exercer les activités suivantes:

- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

*visé à l'article R 365-1-2° -b) et -e) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'association CLJT à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans départements suivants de la région Île-de-France (Paris, Hauts-de-Seine), ainsi que du soutien de l'ARFJ à laquelle elle adhère

## **ARRETE**

### **Article 1er**

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'association CLJT pour les activités suivantes :

- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

*visé à l'article R 365-1-2° -b) et -e) du code la construction et de l'habitation*

### **Article 2**

L'association CLJT est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris, des Hauts-de-Seine.

### **Article 3**

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

### **Article 4**

L'association CLJT est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

### **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

#### **Article 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0037**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de l'association CLJT au titre de l'intermédiation locative et  
gestion locative sociale





## PREFET DE LA REGION d'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'association CLJT  
au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

**VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

**VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

**VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

**VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

**VU** l'arrêté n° 2014105 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

**VU** la demande d'agrément déposée par l'association CLJT , auprès du Préfet de région, en vue d'exercer les activités suivantes:

- *La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1*

*visé à l'article R 365-1-3 c) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'association cljt, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans les départements suivants de la région Ile de France (Paris, Hauts-de-Seine) ainsi que du soutien de l'ARFJ à laquelle elle adhère

## **ARRETE**

### **Article 1er**

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'association CLJT pour les activités suivantes :

- *La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1*

*visé à l'article R 365-1-3 c) du code la construction et de l'habitation*

### **Article 2**

L'association CLJT est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris et des Hauts-de-Seine.

### **Article 3**

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

### **Article 4**

L'association CLJT est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

### **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

## Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

## Article 7

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0038**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de la scoop Habitat Santé Développement au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique



## PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de la scoop Habitat Santé Développement  
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU l'arrêté n° 2014105-0004 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

VU la demande d'agrément déposée par Habitat Santé Développement le 23 novembre 2015 auprès du Préfet de Région,

VU la demande de Habitat Santé Développement en vue d'exercer les activités suivantes:

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*

*- L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*

*visé à l'article R 365-1-2° -a) et -b) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de Habitat Santé Développement à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans départements suivants de la région Île-de-France (Paris, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne),

## **ARRETE**

### **Article 1er**

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à Habitat Santé Développement pour les activités suivantes :

*- L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*

*- L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*

*- visé à l'article R 365-1-2° -a), -b) du code la construction et de l'habitation*

### **Article 2**

L'association Habitat Santé Développement est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

### **Article 3**

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

### **Article 4**

L'association Habitat Santé Développement est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

#### **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

#### **Article 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0040**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de l'association ARPEJ au titre de l'intermédiation locative et  
gestion locative sociale





## PREFET DE LA REGION d'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'association ARPEJ  
au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU l'arrêté n° 2014105 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

VU la demande d'agrément déposée par l'association ARPEJ auprès du Préfet de région, en vue d'exercer les activités suivantes:

- *La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1  
visé à l'article R 365-1-3 c) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'association ARPEJ, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans les départements suivants de la région Ile de France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise) ainsi que du soutien de l'UNAF0 à laquelle elle adhère

## **ARRETE**

### **Article 1er**

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'association ARPEJ pour les activités suivantes :

- *La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1 visé à l'article R 365-1-3 c) du code la construction et de l'habitation*

### **Article 2**

L'association ARPEJ est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

### **Article 3**

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

### **Article 4**

L'association ARPEJ est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

### **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

## Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

## Article 7

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0043**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de l'association Les Petits Frères des Pauvres au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique



## **PREFET DE LA REGION d'ILE DE FRANCE**

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'Association Les Petits Frères des Pauvres  
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU l'arrêté n° 2014105-0004 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

VU la demande d'agrément déposée par l'association Les Petits Frères des Pauvres auprès du Préfet de Région,

VU la demande de l'association Les Petits Frères des Pauvres en vue d'exercer les activités suivantes:

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*
- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

*visé à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'association Les Petits Frères des Pauvres à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans départements suivants de la région Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise), ainsi que du soutien de l'UNAF0 et de l'UNIOPSS à laquelle elle adhère

## **ARRETE**

### **Article 1er**

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'association Les Petits Frères des Pauvres pour les activités suivantes :

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable.*

- *La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

*visé à l'article R 365-1-2° -a), -b), -c), -d) et -e) du code la construction et de l'habitation*

## **Article 2**

L'association l'association Les Petits Frères des Pauvres est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris, de Seine-et-Marne, de Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise).

## **Article 3**

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

## **Article 4**

L'association l'association Les Petits Frères des Pauvres est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

## **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

## **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

**Article 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME





**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0044**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de l'association Groupe SOS Solidarité au titre de  
l'intermédiation locative et gestion locative sociale



## PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'association Groupe SOS Solidarité  
au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

VU le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

VU la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

VU l'arrêté n° 2014105 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

VU la demande d'agrément déposée par l'association **Groupe SOS Solidarité**, auprès du Préfet de région, en vue d'exercer les activités suivantes:

- Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1
- Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.
- Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.

- Location auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré d'un hôtel destiné à l'hébergement mentionné au 8° de l'article L.421-1, au 11<sup>ème</sup> aliéna de l'article L.422-2, au 6° de l'article L.422-3.
- Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.
- La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1

*visé à l'article R 365-1-3 a,) b) et c) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'association **Groupe SOS Solidarité**, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans les départements suivants de la région Ile de France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise) ainsi que du soutien de la FNARS à laquelle elle adhère

## ARRETE

### Article 1er

L'agrément au titre de l'intermédiation locative et gestion locative sociale est accordé à l'association **Groupe SOS Solidarité** pour les activités suivantes :

- Location de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L 365-2 ou d'organismes d'habitation à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1
- Location de logements à des bailleurs autres que les organismes d'habitations à loyer modéré en vue de les sous-louer à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L.321-10, L.323-10-1 et L.353-20.
- Location de logements en vue de l'hébergement de personnes défavorisées dans les conditions de l'article L.851-1 du code de la sécurité sociale.
- Location auprès d'un organisme agréé au titre de l'article L.365-2 destiné à l'hébergement.
- La gestion de résidences sociales mentionnées à l'article R.353-165-1

*visé à l'article R 365-1-3 a), b) et c) du code la construction et de l'habitation*

### Article 2

L'association **Groupe SOS Solidarité** est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

### Article 3

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

### Article 4

L'association **Groupe SOS Solidarité** est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers,

conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

#### **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

#### **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

#### **Article 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015345-0045**

**Signé le vendredi 11 décembre 2015**

**Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL)**

arrêté portant agrément de l'association Groupe SOS Solidarité au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique



## PREFET DE LA REGION d'ILE DE FRANCE

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile de France  
Service accès au logement et prévention des expulsions

**Arrêté n°  
portant agrément  
de l'Association Groupe SOS Solidarité  
au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique**

Le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite

**VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion

**VU** le décret n° 2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

**VU** la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément

**VU** la circulaire du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées

**VU** l'arrêté n° 2014105-0004 en date du 15 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Jean Martin Delorme, Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement Île-de-France

**VU** la demande d'agrément déposée par l'association **Groupe SOS Solidarité**, auprès du Préfet de Région,

**VU** la demande de l'association **Groupe SOS Solidarité** en vue d'exercer les activités suivantes:

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*

- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

*visé à l'article R 365-1-2° -a), -b), et -e) du code la construction et de l'habitation*

**CONSIDÉRANT** la capacité de l'association **Groupe SOS Solidarité** à exercer les activités, objet du présent agrément, compte tenu de ses statuts, ses compétences, des moyens dont elle dispose dans départements suivants de la région Île-de-France (Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val d'Oise), ainsi que du soutien de la FNARS à laquelle elle adhère

## **ARRETE**

### **Article 1er**

L'agrément au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique est accordé à l'association **Groupe SOS Solidarité** pour les activités suivantes :

- *L'accueil, le conseil, l'assistance administrative et financière, juridique et technique des personnes physiques, propriétaires ou locataires, dont les revenus sont inférieurs à un montant fixé par voie réglementaire, en vue de l'amélioration de leur logement ou de l'adaptation au handicap et au vieillissement.*
- *L'accompagnement social des personnes pour favoriser leur accès ou leur maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.*
- *La participation aux commissions d'attribution des organismes d'habitations à loyer modéré mentionnée à l'article L.441-2.*

*visé à l'article R 365-1-2° -a), -b) et -e) du code la construction et de l'habitation*

### **Article 2**

L'association **Groupe SOS Solidarité** est agréée pour l'exercice des activités mentionnées à l'article 1 dans le territoire des départements de Paris, de Seine-et-Marne, de Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise).

### **Article 3**

Cet agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. Il prend effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

### **Article 4**

L'association **Groupe SOS Solidarité** est tenue d'adresser annuellement au Préfet de Région un compte-rendu de l'activité, objet du présent agrément, ainsi que ses comptes financiers, conformément à l'article R 365-7 du CCH. Elle doit également lui notifier toute modification statutaire.

Le Préfet de Région peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme.

## **Article 5**

Le présent agrément peut-être retiré à tout moment par le Préfet de région, si les conditions de délivrance de l'agrément ne sont plus satisfaites ou s'il est constaté un manquement grave et répété aux obligations de l'organisme. Ce retrait ne pourra être prononcé qu'après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

## **Article 6**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique devant l'autorité supérieure de l'auteur du présent arrêté, la Ministre du Logement.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le préfet de région.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75004 Paris, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs. Dans ce cas, le présent arrêté doit être joint au recours contentieux.

## **Article 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Ile de France est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Une ampliation du présent arrêté sera adressée aux préfets de Paris, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Paris le 11 DEC. 2015

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris et par délégation,

Le Directeur Régional et Interdépartemental  
de l'hébergement et du logement Île-de-France



Jean Martin DELORME





PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

## **Acte n° 2015345-0025**

Signé le vendredi 11 décembre 2015

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

arrêté portant désaffectation de terrain.

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES  
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

**A R R E T E**  
**portant désaffectation de terrain**

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**  
**PREFET DE PARIS**  
**OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR**  
**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-1 à L1111-10, L1321-1 et suivants,
- VU** le code de l'éducation et notamment les articles L421-17 à L421-19,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** la circulaire interministérielle du 9 mai 1989,
- VU** la délibération de la commission permanente du conseil régional d'Ile-de-France n° CP 15-562 du 8 octobre 2015,
- VU** l'avis du recteur de l'académie de Versailles du 25 novembre 2015,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La surface de 76 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AO n° 91 du lycée Prony, situé 5 rue de l'Embranchement à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine) est désaffectée.

**Article 2 :**

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le recteur de l'académie de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 décembre 2015

Signé :

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris et par délégation,  
le Préfet, Secrétaire général pour les affaires  
régionales  
Laurent FISCUS



**PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE**

## **Acte n° 2015342-0052**

**Signé le mardi 08 décembre 2015**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris**

Arrêté préfectoral fixant la liste des listes de candidats pour le 2ème tour de scrutin des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015



## PRÉFET DE PARIS

### **Arrêté préfectoral fixant la liste des listes des candidats pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections régionales du 13 décembre 2015**

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment l'article R.28 et R.184 ;

Vu le décret n°2015-939 du 30 juillet 2015 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'Assemblée de Guyane et des conseillers à l'Assemblée de Martinique ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n° NOR/INTA/1521844C du 7 octobre 2015 relative à l'organisation matérielle des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015;

Vu les résultats proclamés par la commission de recensement général des votes le 7 décembre 2015, pour la région d'Ile-de-France ;

Vu les récépissés définitifs d'enregistrement des listes des candidatures délivrés aux candidats ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

### **ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le livre des listes de candidats, dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée pour le second tour de scrutin des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015, est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2 :** La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris ([www.ile-de-france.gouv.fr](http://www.ile-de-france.gouv.fr)).

Fait à Paris, le 8 décembre 2015

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris,

Jean-François CARENCO



# **ELECTIONS REGIONALES**

13 Décembre 2015

## **LIVRE DES LISTES ET DE LEURS CANDIDATS**



## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

N° Pann. 002	LUG	LA GAUCHE ET LES ÉCOLOGISTES RASSEMBLÉS AVEC CLAUDE BARTOLONE
N° Dépôt 015		Conduite par M. BARTOLONE Claude (SOC)

#### Paris

001	Mme DE LA GONTRIE Marie-Pierre Avocat	18/12/1958	SOC	S
002	M. KANUTY Pierre Permanent politique	27/02/1972	SOC	S
003	Mme COSSE Emmanuelle Journaliste et autre média	15/11/1974	VEC	S
004	M. COQUEREL Eric Autre cadre (secteur privé)	30/12/1958	PG	S
005	Mme CARREY-CONTE Fanélie Agent général d'assurances	16/05/1980	DEP SOC	
006	M. ROMERO-MICHEL Jean-Luc Fonctionnaire de catégorie A	30/06/1959	DVG	S
007	Mme FREY Christine Fonctionnaire de catégorie A	03/11/1954	SOC	S
008	M. BAYOU Julien Cadre supérieur (secteur privé)	11/06/1980	VEC	S
009	Mme GUENOUX Muriel Cadre supérieur (secteur privé)	24/06/1961	RDG	S
010	M. DES GAYETS Maxime Permanent politique	25/05/1978	SOC	
011	Mme VENEZIANO Stéphanie Fonctionnaire de catégorie A	11/04/1973	SOC	
012	M. BENHAIM Frédéric Autre profession libérale	19/11/1982	VEC	
013	Mme JARRY-BOUABIB Anne-Claire Fonctionnaire de catégorie A	01/02/1973	SOC	
014	M. MIGNOT Didier Fonctionnaire de catégorie B	18/04/1962	COM	
015	Mme ALEXANDRE Magali Autre profession	30/06/1983	SOC	
016	M. DAVIAUD Jean-Philippe Permanent politique	25/09/1965	SOC	S
017	Mme MONOD Claire Fonctionnaire de catégorie A	01/07/1964	VEC	S
018	M. HUBERT Florent Fonctionnaire de catégorie A	29/12/1977	SOC	
019	Mme ZEDIRI Malika Employé (secteur privé)	25/06/1960	FG	
020	M. POILANE Emmanuel Cadre supérieur (secteur privé)	30/06/1969	VEC	
021	Mme VESSAH Liliane Fonctionnaire de catégorie B	25/12/1966	SOC	
022	M. ROSSIGNOL Christophe Cadre supérieur (secteur privé)	14/08/1966	ECO	
023	Mme LEGRAIN Sarah Professeur du secondaire et techn.	17/11/1985	PG	
024	M. LE LANN Christian Artisan	19/10/1946	DVG	



## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

025	Mme CHEBIB Amale Fonctionnaire de catégorie A	15/11/1972		SOC	
026	M. MBANZA David Enseignant 1er deg.-directeur école	02/07/1975		VEC	S
027	Mme YADANI Fatima Cadre sup. (entreprises publiques)	02/06/1969		SOC	
028	M. MANCEL Marc Pierre Cadre supérieur (secteur privé)	11/09/1959		SOC	S
029	Mme CERVETTI Marie Autre profession	05/06/1958		FG	
030	M. RABOURDIN Axel Professeur du secondaire et techn.	02/01/1973		SOC	
031	Mme TOUSSAINT Marie Autre profession	27/05/1987		VEC	
032	M. GASSAMA Mohamad Représentant de commerce	22/11/1979		SOC	
033	Mme MOREL Claire Cadre supérieur (secteur privé)	15/02/1975		SOC	
034	M. VUONG Valéry Cadre (entreprises publiques)	17/04/1977		SOC	
035	Mme BARBE Alice Cadre supérieur (secteur privé)	02/06/1987		VEC	
036	M. WEHRUNG Philippe Autre profession	01/01/1977		SOC	
037	Mme EL BEKRI Nawal Cadre (entreprises publiques)	10/11/1971		SOC	
038	M. DE MORGNY DE MAEYER Arnaud Autre cadre (secteur privé)	28/12/1972		SOC	
039	Mme PRIETO RODRIGUES Audrey Cadre (entreprises publiques)	13/06/1980		FG	
040	M. SCHAFFAUSER Thierry Autre profession	25/06/1982		VEC	
041	Mme NARASSIGUIN Corinne Ingénieur	07/03/1975		SOC	
042	M. LAURENT Pierre Journaliste et autre média	01/07/1957	SEN	COM	S
<b>Seine-et-Marne</b>					
001	Mme SARKISSIAN Roseline Cadre supérieur (secteur privé)	24/05/1973		SOC	S
002	M. KALFON François Cadre supérieur (secteur privé)	11/06/1968		SOC	S
003	Mme FUCHS Sylvie Employé (autres entrep. publiques)	24/09/1960		COM	
004	M. PLANCHOU Jean-Paul Autre retraité	22/04/1948		SOC	S
005	Mme MONVILLE Bénédicte Professeur de faculté	26/05/1970		VEC	
006	M. CUZOU Gilbert Cadre supérieur (secteur privé)	10/09/1983		SOC	
007	Mme FAYET Catherine Fonctionnaire de catégorie A	03/05/1956		FG	
008	M. IMPELLIZZIERI Jérôme Permanent politique	11/02/1972		SOC	S

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

009	Mme WORTHAM Geneviève Salarié du secteur médical	24/07/1987	SOC	
010	M. PASQUET Jean-Marc Fonctionnaire de catégorie A	03/08/1968	VEC	S
011	Mme ROUSSILLON Marine Professeur du secondaire et techn.	25/09/1982	COM	
012	M. TERCHI Aissa Cadre (entreprises publiques)	05/08/1978	PG	
013	Mme DE LA FUENTE Rose Professeur du secondaire et techn.	15/11/1957	VEC	
014	M. CAROTINE Dominique Retraité des entreprises publiques	04/07/1961	SOC	
015	Mme EUDE Brigitte Sans profession déclarée	09/07/1955	SOC	S
016	M. YENBOU Mohammed Fonctionnaire de catégorie A	06/01/1975	RDG	
017	Mme PAYS Liliane Profession rattachée à l'enseignant.	23/01/1951	ECO	S
018	M. BORD Gilles Cadre (entreprises publiques)	27/04/1969	SOC	
019	Mme LAZREG Fatna Cadre supérieur (secteur privé)	09/09/1961	VEC	S
020	M. MARTINEZ Alexis Sans profession déclarée	22/07/1989	FG	
021	Mme CROS Isabelle Autre cadre (secteur privé)	01/04/1978	SOC	
022	M. GHOMI Hadrien Permanent politique	06/04/1989	SOC	
023	Mme SKORIC Sylvia Fonctionnaire de catégorie A	09/08/1980	DVG	
024	M. PENEZ Benoit Employé (autres entrep. publiques)	20/11/1960	DIV	
025	Mme TREILLET Stéphanie Professeur de faculté	16/12/1960	FG	

### Yvelines

001	Mme GRANDGAMBE Sandrine Professeur du secondaire et techn.	06/01/1971	SOC	S
002	M. HAMON Benoît Sans profession déclarée	26/06/1967	DEP	SOC
003	Mme THIS SAINT-JEAN Isabelle Professeur de faculté	28/05/1963	SOC	S
004	M. SATOURI Mounir Cadre supérieur (secteur privé)	25/05/1975	VEC	S
005	Mme SALL Ramatoulaye Permanent politique	10/03/1986	SOC	
006	M. AIT Eddie Cadre (entreprises publiques)	17/06/1975	RDG	S
007	Mme SENÉE Ghislaine Sans profession déclarée	14/02/1969	VEC	S
008	M. JALLAMION Michel Permanent politique	01/04/1974	FG	
009	Mme VITRAC-POUZOLET Michèle Enseignant 1er deg.-directeur école	09/07/1955	SOC	S

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

010	M. MOTTURA Jean-Pierre Cadre supérieur (secteur privé)	06/09/1956		SOC	
011	Mme DURAND-SMET Marie Industriel-Chef entreprise	14/03/1966		ECO	
012	M. MOHAMMAD Ali Autre cadre (secteur privé)	24/07/1976		SOC	
013	Mme BAS Marie-Noëlle Cadre supérieur (secteur privé)	06/12/1953		SOC	
014	M. LAOUEDJ Ahmed Fonctionnaire de catégorie A	21/08/1968		RDG	
015	Mme KERGUTUIL Gaëlle Cadre supérieur (secteur privé)	25/10/1987		SOC	
016	M. HUE Nicolas Fonctionnaire de catégorie A	10/03/1972		SOC	
017	Mme KERAMANE Nabila Cadre supérieur (secteur privé)	16/09/1963		VEC	S
018	M. HUSSON Jean-Claude Autre profession libérale	04/10/1965		SOC	
019	Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène Industriel-Chef entreprise	14/01/1960		SOC	S
020	M. BENMOUFFOK Saïd Professeur du secondaire et techn.	28/09/1983		SOC	
021	Mme SALDIVIA Pilar Cadre supérieur (secteur privé)	29/11/1966		VEC	
022	M. LAFONT Jean Retraité fonct.publique (sf enseig.)	14/11/1944		VEC	S
023	Mme DIOP Dieynaba Professeur du secondaire et techn.	15/07/1974		SOC	
024	M. IBORRA Julien Permanent politique	11/05/1982		COM	
025	Mme BAZOGE Agnès Fonctionnaire de catégorie C	27/12/1967		SOC	
026	M. DUMOND Laurent Autre profession	26/03/1957		DVG	S
027	Mme FRANCESCONI Dominique Autre retraité	22/01/1960		SOC	

### Essonne

001	M. DA SILVA Carlos Enseignant 1er deg.-directeur école	16/11/1974	DEP	SOC	
002	Mme RUFET Corinne Autre cadre (secteur privé)	04/09/1972		VEC	S
003	M. THOMAS Olivier Fonctionnaire de catégorie A	28/04/1963		SOC	S
004	Mme KRIBI-ROMDHANE Hella Fonctionnaire de catégorie A	20/03/1980		SOC	S
005	M. PLACÉ Jean-Vincent Autre profession	12/03/1968	SEN	ECO	S
006	Mme MELIANE Loubna Autre profession	12/03/1978		SOC	
007	M. CAMARA Lamine Employé (secteur privé)	27/02/1979		FG	
008	Mme LOWY Elise Enseignant 1er deg.-directeur école	03/11/1981		VEC	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région :Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

009	M. PICARD Jacques Autre cadre (secteur privé)	20/06/1955	VEC	S
010	Mme GARRIDO Rachel Avocat	23/04/1974	PG	
011	M. AFFANE Hicham Avocat	08/11/1972	SOC	S
012	Mme NAGEL Sabine Professeur de faculté	31/10/1961	SOC	
013	M. SAC Patrice Professeur du secondaire et techn.	11/09/1962	SOC	
014	Mme GUIN Ophélie Professeur de faculté	27/12/1984	DVG	
015	M. BEN MERZOUG Amir Permanent politique	23/09/1982	SOC	
016	Mme CARADEC-PERERA Morgane Permanent politique	06/09/1987	SOC	
017	M. CAMO Philippe Fonctionnaire de catégorie B	14/11/1953	COM	S
018	Mme DOUCOURE Hatouma Employé (autres entrep. publiques)	08/03/1974	SOC	S
019	M. M'JATI Zine-Eddine Fonctionnaire de catégorie A	21/02/1958	VEC	
020	Mme DIGARD Marie-Pierre Autre cadre (secteur privé)	21/11/1957	VEC	
021	M. FOUQUE Nicolas Employé (secteur privé)	27/07/1975	SOC	
022	Mme ITEY Adelaïde Cadre (entreprises publiques)	01/12/1982	SOC	
023	M. JURAVER Philippe Retraité des entreprises publiques	17/12/1959	DVG	
024	Mme QUAYE-ANKRAH Adole Autre cadre (secteur privé)	16/09/1955	SOC	
<b>Hauts-de-Seine</b>				
001	Mme AZZAZ Nadège Fonctionnaire de catégorie A	16/09/1981	SOC	
002	M. ROMERO Roberto Professeur du secondaire et techn.	04/01/1968	SOC	S
003	Mme BERTELLA-GEFFROY Marie-Odile Avocat	30/04/1949	DIV	
004	M. DAMERVAL François Administrateur de sociétés	31/08/1979	ECO	
005	Mme MALAISE Céline Enseignant 1er deg.-directeur école	13/12/1979	FG	S
006	M. D'ASTA Nicolas Employé (autres entrep. publiques)	30/04/1964	SOC	
007	Mme KASMI Samia Avocat	04/09/1975	VEC	
008	M. MARQUAILLE Benoît Industriel-Chef entreprise	03/08/1973	SOC	S
009	Mme LIME-BIFFE Catherine Autre cadre (secteur privé)	28/01/1977	SOC	
010	M. BECHIEAU François Permanent politique	03/01/1970	DVG	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

011	Mme FAURE Anne-Eugénie Avocat	28/04/1977		SOC
012	M. ATTAL Gabriel Autre profession	16/03/1989		SOC
013	Mme SHAN Judith Cadre supérieur (secteur privé)	15/06/1968		SOC S
014	M. AARSSE Rodéric Autre profession libérale	31/05/1967		VEC
015	Mme KRUST Delphine Avocat	05/09/1970		SOC
016	M. PELLISSIER Jean-François Employé (secteur privé)	07/03/1960		FG S
017	Mme CILLIERES Hélène Employé (secteur privé)	22/10/1980		COM
018	M. PROKOPIEV Alexis Autre profession	09/05/1983		VEC
019	Mme ROUBY Bénédicte Professeur du secondaire et techn.	10/02/1970		SOC
020	M. ALLAMELLOU Manuel Ingénieur	05/10/1970		SOC
021	Mme SOW Fatoumata Conseiller juridique	15/03/1988		SOC
022	M. LETTRON Jean-Pierre Cadre (entreprises publiques)	03/06/1953		DVG
023	Mme BRUNI Thiaba Professeur du secondaire et techn.	06/02/1964		VEC
024	M. BOUHALOUFA Kamel Fonctionnaire de catégorie B	02/10/1967		DVG
025	Mme SIMILOWSKI Kathy Enseignant 1er deg.-directeur école	23/11/1961		SOC
026	M. JEHANIN Romain Avocat	24/02/1988		SOC
027	Mme MATHEY Valérie Fonctionnaire de catégorie B	24/11/1960		SOC
028	M. FOURNIER Alain Fonctionnaire de catégorie B	16/11/1954		VEC
029	Mme LENOIR Laurence Homme de lettres et Artiste	12/06/1969		SOC
030	M. BEN AMAR Zacharia Employé (secteur privé)	25/09/1973		SOC

### Seine-Saint-Denis

001	M. BARTOLONE Claude Autre profession	29/07/1951	DEP	SOC
002	Mme AUTAIN Clémentine Journaliste et autre média	26/05/1973		FG
003	M. TRIGANCE Yannick Fonctionnaire de catégorie A	13/07/1962		SOC S
004	Mme ROMANA Viviane Autre profession libérale	25/12/1963		SOC S
005	M. MECHMACHE Mohammed Autre cadre (secteur privé)	19/04/1966		DVG
006	Mme YOUSSEUF Mélissa Employé (autres entrep. publiques)	14/02/1988		SOC

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

007	M. COSKUN Taylan Industriel-Chef entreprise	18/01/1970	FG	
008	Mme BORD Corinne Cadre sup. (entreprises publiques)	17/05/1970	SOC	S
009	M. DENIZ Emir Cadre supérieur (secteur privé)	05/11/1979	SOC	
010	Mme DESMARTIN Béatrice Permanent politique	17/07/1961	DVG	S
011	M. BOUAMRANE Karim Cadre supérieur (secteur privé)	21/02/1973	SOC	
012	Mme GUICHET Claire Profession rattachée à l'enseignt.	05/07/1986	VEC	
013	M. COCQ François Professeur du secondaire et techn.	13/01/1978	PG	
014	Mme BOUHOUT TAYEBI Samira Enseignant 1er deg.-directeur école	10/12/1972	SOC	
015	M. MEZIANE Abdelali Employé (secteur privé)	04/11/1970	ECO	S
016	Mme LECROQ Emilie Employé (secteur privé)	08/03/1982	COM	
017	M. MBARKI Amin Etudiant	01/11/1992	SOC	
018	Mme FOUCHET Christelle Permanent politique	12/04/1971	SOC	
019	M. CARRÉ Dominique Professeur de faculté	26/09/1956	VEC	
020	Mme HEDEL Sandrine Employé (autres entrep. publiques)	10/10/1991	SOC	
021	M. LERMUSIAUX Thomas Fonctionnaire de catégorie A	05/03/1981	COM	
022	Mme WANLIN Elsa Professeur du secondaire et techn.	05/06/1976	SOC	
023	M. PERRIN Raphaël Etudiant	09/01/1989	SOC	
024	Mme THIAM Badourou Cadre supérieur (secteur privé)	10/07/1986	SOC	
025	M. CHALLIER Guy Fonctionnaire de catégorie A	10/04/1967	SOC	
026	Mme HEUGAS Anne-Marie Professeur de faculté	05/11/1960	VEC	
027	M. GUELLIL Faouzy Fonctionnaire de catégorie A	17/03/1978	SOC	
028	Mme LE GOURRIEREC Méline Journaliste et autre média	29/03/1983	FG	
029	M. BOUTON Raphaël Fonctionnaire de catégorie A	14/12/1969	SOC	
 <b>Val-de-Marne</b>				
001	M. GUILLAUD-BATAILLE Fabien Permanent politique	03/02/1975	COM	
002	Mme BARJOU Dominique Fonctionnaire de catégorie A	02/09/1953	SOC	
003	M. DRAY Julien Cadre supérieur (secteur privé)	05/03/1955	SOC	S

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

004	Mme LAHMER Annie Autre profession	04/07/1959	VEC	
005	M. NICOLLE Jean-Marc Cadre (entreprises publiques)	30/07/1964	DVG	S
006	Mme TAILLÉ-POLIAN Sophie Fonctionnaire de catégorie A	04/10/1974	SOC	
007	M. KIENZLEN Jonathan Fonctionnaire de catégorie A	17/12/1980	SOC	
008	Mme GHIATI Vanessa Fonctionnaire de catégorie A	14/11/1974	COM	
009	M. CHARBONNIER Régis Retraité salarié privé	14/09/1954	SOC	
010	Mme BRAHIMI Nadia Employé (secteur privé)	15/05/1964	SOC	S
011	M. BOULANGER Claude Autre profession libérale	03/06/1966	DIV	
012	Mme GERGEN Colette Professeur du secondaire et techn.	10/03/1981	COM	
013	M. BELLAICHE Gilles-Maurice Industriel-Chef entreprise	08/11/1963	SOC	S
014	Mme REVIRIEGO Sandra Cadre sup. (entreprises publiques)	04/06/1981	RDG	
015	M. GUERIN Daniel Grands corps de l'état	01/07/1963	DVG	S
016	Mme ADOMO Caroline Permanent politique	19/03/1972	SOC	
017	M. CARRIER Jean-Luc Fonctionnaire de catégorie A	28/02/1956	SOC	
018	Mme PROVINI Sandra Professeur de faculté	05/12/1981	SOC	S
019	M. QNOUCH Raphaël Cadre (entreprises publiques)	03/08/1982	FG	
020	Mme RAMOS-GORAND Mélina Employé (autres entrep. publiques)	24/06/1987	COM	
021	M. GOUFFIER-CHA Guillaume Autre profession	01/02/1986	SOC	
022	Mme BOULC'H Marianne Fonctionnaire de catégorie A	10/07/1978	VEC	S
023	M. BENALI Mohamed Fonctionnaire de catégorie C	10/12/1971	SOC	
024	Mme PEGET Lucille Employé (secteur privé)	16/04/1974	DIV	
025	M. MASSOT Frédéric Cadre supérieur (secteur privé)	09/09/1972	SOC	

### Val-d'Oise

001	M. SERNE Pierre Fonctionnaire de catégorie A	28/05/1972	VEC	S
002	Mme JAOUËN Elvira Fonctionnaire de catégorie B	05/07/1960	SOC	S
003	M. TEMAL Rachid Cadre supérieur (secteur privé)	29/03/1973	SOC	
004	Mme ESPARGILIÈRE Juliette Cadre supérieur (secteur privé)	27/08/1978	VEC	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

005	M. RUIZ Jean-Michel Permanent politique	03/07/1964		COM	
006	Mme BERESSI Isabelle Autre cadre (secteur privé)	08/05/1970		SOC	S
007	M. SOUMARE Ali Autre cadre (secteur privé)	25/12/1980		SOC	S
008	Mme PIAZZI Adelaïde Avocat	07/04/1966		SOC	
009	M. BENTAHAR Abdelkader Cadre (entreprises publiques)	29/07/1978		VEC	
010	Mme SOULARD Pascale Autre cadre (secteur privé)	29/05/1962		COM	
011	M. DOUCET Philippe Cadre supérieur (secteur privé)	16/05/1961	DEP	SOC	
012	Mme YEBDRI Malika Fonctionnaire de catégorie A	22/09/1976		SOC	
013	M. ZAMICHIEI Igor Permanent politique	06/07/1985		COM	
014	Mme HADIZADEH Ayda Autre profession	12/02/1982		SOC	
015	M. BROUSSY Luc Industriel-Chef entreprise	18/04/1966		SOC	
016	Mme LORTHIOIS Jacqueline Profession rattachée à l'enseignt.	26/12/1946		VEC	
017	M. RAISSEGUIER Antoine Autre cadre (secteur privé)	02/10/1983		SOC	
018	Mme NOEL Marjorie Enseignant 1er deg.-directeur école	30/09/1986		COM	
019	M. SAYAH Abdelkader Cadre supérieur (secteur privé)	15/03/1974		SOC	
020	Mme CHARLET Anne Professeur du secondaire et techn.	14/02/1977		SOC	
021	M. GAYRARD Vincent Ingénieur	19/04/1964		VEC	
022	Mme ZWILLING Valérie Ingénieur	21/03/1971		SOC	
023	M. BEQUET Jean-Pierre Autre retraité	01/09/1948		SOC	



## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

N° Pann. 010	LUD	L'alternance avec Valérie Péresse
N° Dépôt 010		Conduite par Mme PECRESSE Valérie (LR)

#### Paris

001	M. BOURNAZEL Pierre-Yves Autre profession	31/08/1977		LR	S
002	Mme KUSTER Brigitte Sans profession déclarée	12/04/1959	MAI	LR	S
003	M. WEHLING Yann Cadre (entreprises publiques)	03/07/1971		MDM	
004	Mme BÜRKLI Delphine Autre profession	05/06/1974		LR	
005	M. KARAM Patrick Grands corps de l'état	08/02/1961		LR	S
006	Mme BERTHOUT Florence Cadre sup. (entreprises publiques)	25/06/1962		LR	
007	M. PECHENARD Frédéric Cadre supérieur (secteur privé)	12/03/1957		LR	
008	Mme EVREN Agnès Industriel-Chef entreprise	27/12/1970		LR	
009	M. SAADI Mustapha Cadre supérieur (secteur privé)	01/10/1954		UDI	S
010	Mme DUMAS Frédérique Industriel-Chef entreprise	18/05/1963		UDI	
011	M. REDLER JérémY Cadre supérieur (secteur privé)	07/11/1981		LR	
012	Mme LECOUTURIER Béatrice Autre cadre (secteur privé)	30/04/1965		MDM	
013	M. ROGER Vincent Industriel-Chef entreprise	12/01/1969		LR	S
014	Mme DEROUARD Clotilde Autre cadre (secteur privé)	10/09/1964		UDI	
015	M. MARGAIN Franck Cadre supérieur (secteur privé)	21/05/1961		LR	S
016	Mme MONTANDON Valérie Industriel-Chef entreprise	31/03/1976		LR	
017	M. BARIANI Didier Retraité salarié privé	16/10/1943		UDI	
018	Mme DUMAS Catherine Fonctionnaire de catégorie A	13/07/1957		LR	
019	M. LEGARET Jean-François Permanent politique	21/08/1952		LR	S
020	Mme DAUVERGNE Emmanuelle Permanent politique	03/10/1971		LR	
021	M. CECCONI Frank Permanent politique	17/07/1962		UDI	S
022	Mme PAWLIK Déborah Sans profession déclarée	19/11/1980		LR	
023	M. LECOQ Jean-Pierre Retraité salarié privé	18/07/1954		LR	
024	Mme LANIESSE Philippine Employé (secteur privé)	19/12/1989		MDM	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

025	M. COURTOIS Daniel-Georges Magistrat	29/08/1956		LR	
026	Mme GIAZZI Danièle Cadre supérieur (secteur privé)	03/09/1955		LR	S
027	M. CAPLIEZ Stéphane Cadre supérieur (secteur privé)	27/05/1963		LR	
028	Mme DE MONTEYNARD Raphaëlle Autre cadre (secteur privé)	17/07/1985		LR	
029	M. BOHBOT Jack-Yves Cadre supérieur (secteur privé)	18/04/1956		LR	
030	Mme ANSEL Maxence Journaliste et autre média	25/04/1974		UDI	
031	M. SOLÈS Benoît Homme de lettres et Artiste	05/09/1972		DVD	
032	Mme BRAHIMI Samia Ingénieur conseil	11/03/1963		MDM	
033	M. PERIFAN Atanase Cadre supérieur (secteur privé)	19/08/1964		LR	
034	Mme ESQUIEU Laure Etudiant	31/07/1992		LR	
035	M. MERLET François Cadre supérieur (secteur privé)	03/02/1983		LR	
036	Mme LECUYER Catherine Sans profession déclarée	01/02/1975		LR	
037	M. NGO Gérard Avocat	08/08/1948		DVD	
038	Mme GUILLEMAIN Adeline Autre cadre (secteur privé)	09/10/1981		LR	
039	M. MAILLARD Sylvain Industriel-Chef entreprise	28/04/1974		UDI	
040	Mme FERRY Annabelle Cadre supérieur (secteur privé)	19/07/1984		UDI	
041	M. SHOUKRY Habib Cadre supérieur (secteur privé)	15/07/1981		LR	
042	Mme DE SARNEZ Marielle Sans profession déclarée	27/03/1951	RPE	MDM	
<b>Seine-et-Marne</b>					
001	Mme CHAIN-LARCHÉ Anne Pharmacien	11/04/1958	SEN	LR	
002	M. BATTAIL Gilles Vétérinaire	09/12/1959		LR	S
003	Mme REZEG Hamida Sans profession déclarée	09/11/1972		LR	S
004	M. JEUNEMAITRE Eric Agriculteur-propriétaire exploit.	28/05/1956		LR	S
005	Mme THOMAS Claudine Sans profession déclarée	19/08/1961		LR	S
006	M. CHÉRON James Autre profession libérale	22/12/1977		UDI	
007	Mme BADRÉ Marie-Pierre Autre retraité	06/06/1945		LR	
008	M. PROFFIT Julien Avocat	03/02/1974		LR	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

009	Mme VAN Thi Hong Chau Professeur du secondaire et techn.	01/08/1970		MDM	
010	M. VALLETOUX Frédéric Journaliste et autre média	23/08/1966		LR	S
011	Mme MOLLARD-CADIX Laure-Agnès Etudiant	27/01/1992		UDI	
012	M. CHEVRON Benoît Agriculteur-propriétaire exploit.	31/05/1968		LR	
013	Mme MONCHECOURT Sylvie Retraité salarié privé	21/11/1952		UDI	
014	M. FOUCHAULT Michel Agriculteur-propriétaire exploit.	27/07/1955		LR	
015	Mme EPIKMEN Valérie Sans profession déclarée	18/07/1964		LR	
016	M. PAUL-PETIT Vincent Industriel-Chef entreprise	09/05/1959		LR	
017	Mme TORTRAT Nathalie Employé (secteur privé)	16/10/1967		UDI	
018	M. ROBACHE Christian Cadre (entreprises publiques)	06/03/1967		LR	
019	Mme DURAND Ségolène Sans profession déclarée	03/09/1983		LR	
020	M. BROTTIER Cédric Grands corps de l'état	15/03/1988		LR	
021	Mme ANDRIEU Martine Fonctionnaire de catégorie A	15/02/1956		LR	
022	M. KITEBA SIMO Hervé Fonctionnaire de catégorie A	07/03/1968		UDI	
023	Mme DELOUISY Sophie Employé (secteur privé)	19/09/1968		LR	
024	M. PAPIN Michel Retraité salarié privé	17/05/1954		LR	
025	Mme LACROUTE Valérie Cadre supérieur (secteur privé)	29/10/1965	DEP	LR	

### Yvelines

001	Mme PECRESSE Valérie Magistrat	14/07/1967	DEP	LR	S
002	M. DOUILLET David Autre profession	17/02/1969	DEP	LR	S
003	Mme COTÉ-MILLARD Véronique Agent d'affaires	01/03/1958		UDI	
004	M. SANTINI Jean-Luc Cadre supérieur (secteur privé)	11/08/1957		LR	S
005	Mme DE ROZIERES Babette Industriel-Chef entreprise	27/05/1946		LR	
006	M. RICHARD Arnaud Sans profession déclarée	30/04/1971	DEP	UDI	
007	Mme MESSIER Anne Autre profession	07/02/1971		LR	S
008	M. NASROU Othman Industriel-Chef entreprise	13/07/1987		LR	
009	Mme PERE-BRILLAULT Anne Autre profession	01/03/1961		LR	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région :Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

010	M. CAFFIN Michel Agriculteur-propriétaire exploit.	17/07/1956		LR	S
011	Mme FOUCHÉ Huguette Retraité salarié privé	07/12/1951		MDM	
012	M. LEQUILLER Pierre Autre profession	04/12/1949	DEP	LR	
013	Mme CABRIT Anne Autre cadre (secteur privé)	01/06/1970		DVD	
014	M. FERNIOT Benjamin Cadre supérieur (secteur privé)	12/10/1976		UDI	S
015	Mme DUBLANCHE Alexandra Autre profession	25/04/1982		LR	
016	M. TARDY-JOUBERT Nicolas Autre profession libérale	26/09/1957		DVD	
017	Mme PIGANEAU Sylvie Retraité de l'enseignement	11/05/1957		LR	
018	M. BARBOTIN Gaël Autre profession libérale	01/04/1961		LR	
019	Mme GUILLAUME Marie-Célie Cadre sup. (entreprises publiques)	16/03/1969		UDI	
020	M. MILLIENNE Bruno Cadre supérieur (secteur privé)	28/11/1959		MDM	
021	Mme GAMRAOUI-AMAR Khadija Fonctionnaire de catégorie A	18/05/1975		DVD	
022	M. EL HAIMER Khattari Fonctionnaire de catégorie A	13/02/1978		DVD	
023	Mme BOUQUET Annick Enseignant 1er deg.-directeur école	17/07/1959		LR	
024	M. SCHMIDT Gilles Fonctionnaire de catégorie A	11/07/1959		UDI	
025	Mme BERNARD Laurence Permanent politique	23/06/1956		LR	
026	M. FONVIELLE Cyrille Cadre supérieur (secteur privé)	22/12/1985		LR	
027	Mme PRIMAS Sophie Sans profession déclarée	07/06/1962	SEN	LR	

### Essonne

001	M. BEAUDET Stéphane Industriel-Chef entreprise	25/05/1972		LR	S
002	Mme HIDRI Faten Avocat	09/04/1981		UDI	S
003	M. DE LASTEYRIE Grégoire Autre profession	14/08/1984		LR	
004	Mme GROS Aurélie Fonctionnaire de catégorie A	30/12/1980		LR	
005	M. DUGOIN-CLEMENT Jean-Philippe Autre profession	15/08/1975		UDI	
006	Mme DURANTON Marianne Cadre supérieur (secteur privé)	12/05/1968		UDI	
007	M. HUGONET Jean-Raymond Autre profession libérale	10/01/1958		UDI	
008	Mme CARILLON Sylvie Salarié du secteur médical	14/01/1965		LR	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

009	M. HEBERT Gérard Autre profession	31/01/1960		LR	
010	Mme PERDEREAU Isabelle Industriel-Chef entreprise	05/01/1961		LR	
011	M. VIGIER Jean-François Cadre (entreprises publiques)	20/06/1963		UDI	
012	Mme LAMIRÉ-BURTIN Sandrine Autre cadre (secteur privé)	14/10/1971		MDM	
013	M. REDA Robin Sans profession déclarée	10/05/1991		LR	
014	Mme KENYA Ngandu Employé (secteur privé)	04/08/1956		LR	
015	M. SAMSOEN Nicolas Cadre supérieur (secteur privé)	29/12/1970		UDI	
016	Mme ACHTERGAELE Nadège Ingénieur	21/03/1976		LR	
017	M. BRETON Eric Enseignant 1er deg.-directeur école	29/08/1967		LR	
018	Mme GUIDEZ Jocelyne Sans profession déclarée	26/09/1956		UDI	
019	M. DELPIC Joseph Retraité fonct.publique (sf enseig.)	17/01/1954		LR	
020	Mme MARLIN Janique Permanent politique	02/06/1963		LR	
021	M. CRUZILLAC Gabriel Autre profession	08/10/1982		LR	
022	Mme DE SOUSA Johanna Etudiant	20/05/1995		LR	
023	M. SADJI Mokhtar Fonctionnaire de catégorie A	05/04/1962		MDM	
024	Mme GELOT-RATEAU Sandrine Sans profession déclarée	29/06/1971		LR	
<b>Hauts-de-Seine</b>					
001	M. SOLERE Thierry Permanent politique	17/08/1971	DEP	LR	
002	Mme JOUANNO Chantal Sans profession déclarée	12/07/1969	SEN	UDI	S
003	M. GABRIEL Denis Autre cadre (secteur privé)	17/07/1960		LR	S
004	Mme AESCHLIMANN Marie-Dominique Autre cadre (secteur privé)	17/04/1974		LR	S
005	M. DIDIER Geoffroy Avocat	12/04/1976		LR	S
006	Mme DESCHIENS Sophie Permanent politique	06/04/1962		LR	S
007	M. LOREC Philippe Fonctionnaire de catégorie A	02/09/1967		LR	
008	Mme MARTINI-PEMEZEC Carine Dentiste	17/11/1967		LR	
009	M. GAUDUCHEAU Bernard Permanent politique	26/06/1955		UDI	S
010	Mme BAELDE Charlotte Employé (secteur privé)	06/10/1988		MDM	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

011	M. LE CLERE Arnaud Cadre supérieur (secteur privé)	20/02/1979	LR	
012	Mme COBLENTZ Caroline Permanent politique	28/04/1967	LR	
013	M. LAURENT Philippe Ingénieur conseil	14/05/1954	UDI	
014	Mme CARMANTRAND Caroline Sans profession déclarée	21/03/1969	DVD	
015	M. DENIZIOT Pierre Fonctionnaire de catégorie A	19/09/1981	LR	
016	Mme DE LAVALETTE Béatrice Profession rattachée à l'enseignant.	20/09/1965	UDI	S
017	M. SPIRI Jean Cadre supérieur (secteur privé)	04/06/1982	LR	
018	Mme MESADIEU Anne-Louise Autre profession	12/01/1976	LR	
019	M. GIAFFERI Pascal Industriel-Chef entreprise	23/04/1961	UDI	
020	Mme QUILLERY Christine Employé (secteur privé)	18/04/1955	UDI	
021	M. NKONDA Brice Cadre supérieur (secteur privé)	26/05/1982	UDI	
022	Mme MARIAUD Sylvie Sans profession déclarée	07/08/1964	UDI	
023	M. DEGNY Loïc Cadre (entreprises publiques)	18/02/1970	LR	
024	Mme GONZALES Aurore Journaliste et autre média	18/07/1978	LR	
025	M. DO NASCIMENTO José Permanent politique	18/12/1968	LR	
026	Mme ZEITOUN Diane Autre cadre (secteur privé)	20/11/1991	LR	
027	M. RICHARD Damien Cadre (entreprises publiques)	13/06/1984	LR	
028	Mme TRAN Marie Professeur du secondaire et techn.	26/12/1983	LR	
029	M. PIERSON Jean-Christophe Cadre supérieur (secteur privé)	18/02/1961	DVD	
030	Mme LE GRIP Constance Autre profession	14/11/1960	RPE	LR

### Seine-Saint-Denis

001	M. BESCHIZZA Bruno Grands corps de l'état	24/03/1968	LR	S
002	Mme MARSIGNY Brigitte Avocat	11/07/1952	LR	
003	M. TORO Ludovic Médecin	16/02/1959	DVD	
004	Mme FRANCLLET Karine Fonctionnaire de catégorie A	13/12/1981	UDI	
005	M. MEIGNEN Thierry Industriel-Chef entreprise	17/05/1957	LR	
006	Mme LAPORTE-SIERACZEK Manon Avocat	20/03/1965	LR	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

007	M. SALINI Stéphane Industriel-Chef entreprise	21/11/1970	UDI
008	Mme ADLANI Farida Employé (secteur privé)	11/03/1976	MDM
009	M. CAPILLON Claude Retraité salarié privé	14/04/1950	LR
010	Mme BERGOUGNIOU Françoise Autre cadre (secteur privé)	24/12/1947	LR
011	M. CARVALHINHO Geoffrey Employé (secteur privé)	11/01/1990	LR
012	Mme DELEU Isabelle Grands corps de l'état	29/04/1962	LR
013	M. DELANNOY William Sans profession déclarée	17/04/1965	DVD
014	Mme ALOUT Sonia Fonctionnaire de catégorie C	30/04/1979	UDI
015	M. BAKHTIARI Zartoshtc Avocat	21/03/1990	LR
016	Mme ESPINASSE Brigitte Autre cadre (secteur privé)	21/09/1957	LR
017	M. MICONNET Olivier Cadre supérieur (secteur privé)	05/12/1980	LR
018	Mme HAMIDI Hayette Avocat	05/11/1984	LR
019	M. OUCHENIR Menahd Autre cadre (secteur privé)	07/10/1986	UDI
020	Mme BLANCHARD Thu Van Autre profession	01/06/1978	LR
021	M. MUGERIN Julien Cadre (entreprises publiques)	02/12/1985	LR
022	Mme CALMÉJANE Hélène Etudiant	26/07/1993	LR
023	M. BENAMAR M'Hamed Fonctionnaire de catégorie A	15/05/1973	UDI
024	Mme SAYAH Linda Avocat	26/05/1984	DVD
025	M. KHUL Ton-Tona Industriel-Chef entreprise	01/02/1963	LR
026	Mme ZUMBO-VITAL Tiziana Professeur de faculté	31/05/1970	DVD
027	M. BARTH Franck Employé (autres entrep. publiques)	07/09/1984	DVD
028	Mme LENZI Ling Autre cadre (secteur privé)	04/12/1969	LR
029	M. LAGARDE Jean-Christophe Autre profession	24/10/1967	DEP UDI

### Val-de-Marne

001	M. LAFON Laurent Professeur de faculté	18/11/1965	UDI	S
002	Mme CIUNTU Marie-Carole Avocat	09/11/1964	LR	S
003	M. JEANBRUN Vincent Permanent politique	05/05/1984	LR	

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

004	Mme CAMARA Yasmine Autre cadre (secteur privé)	05/12/1982		LR	
005	M. DOSNE Olivier Pharmacien	20/01/1961		LR	
006	Mme DIRRINGER Marie-Christine Industriel-Chef entreprise	17/06/1957		MDM	
007	M. GONZALES Didier Fonctionnaire de catégorie A	14/09/1960		LR	
008	Mme ROYER Christel Cadre sup. (entreprises publiques)	11/06/1954		LR	
009	M. LE BOHELLEC Franck Industriel-Chef entreprise	13/03/1967		LR	
010	Mme DELEPAULE Nathalie Sans profession déclarée	03/12/1965		UDI	
011	M. DOUSSET Didier Autre profession	07/06/1955		MDM	
012	Mme PRIMEVERT Catherine Retraité de l'enseignement	22/08/1951		LR	
013	M. JEANNE Laurent Cadre supérieur (secteur privé)	03/01/1970		LR	
014	Mme LECOUFLE Françoise Agriculteur-propriétaire exploit.	25/06/1954		LR	
015	M. TRAINÉAU Stéphane Cadre supérieur (secteur privé)	16/09/1966		LR	
016	Mme ZABOUNIAN Déborah Cadre supérieur (secteur privé)	16/09/1980		LR	
017	M. HEBBRECHT Thierry Cadre supérieur (secteur privé)	27/07/1961		LR	
018	Mme GERINTE Sylvie Sans profession déclarée	17/01/1956		DVD	
019	M. QUÉAU Bernard Cadre supérieur (secteur privé)	14/09/1957		UDI	
020	Mme CHIBOUB Nadia Agent technique et technicien	11/09/1967		MDM	
021	M. LECLERCQ Régis Ingénieur	06/08/1965		UDI	
022	Mme MARTIN Céline Cadre supérieur (secteur privé)	20/12/1973		LR	
023	M. EYCHENNE Sébastien Autre cadre (secteur privé)	11/01/1978		LR	
024	Mme GOUEL Blandine Permanent politique	25/06/1965		UDI	
025	M. MADAR Alain Dentiste	01/01/1961		LR	
<b>Val-d'Oise</b>					
001	Mme VON EUW Stéphanie Industriel-Chef entreprise	29/04/1975		LR	S
002	M. CHARTIER Jérôme Industriel-Chef entreprise	14/11/1966	DEP	LR	
003	Mme EUSTACHE-BRINIO Jacqueline Autre profession	05/09/1956		LR	S
004	M. BODIN Claude Retraité fonct.publique (sf enseig.)	15/05/1952		LR	S



## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

005	Mme PORTELLI Florence Autre profession	23/03/1978	LR
006	M. CHKROUN Benjamin Cadre supérieur (secteur privé)	15/02/1981	UDI
007	Mme ELIMAS Nathalie Enseignant 1er deg.-directeur école	05/06/1973	MDM
008	M. HUMBERT Thibault Cadre supérieur (secteur privé)	21/04/1972	LR
009	Mme AIDOUD Samira Cadre supérieur (secteur privé)	05/10/1974	LR
010	M. JIMENEZ Benoît Employé (secteur privé)	15/07/1989	UDI
011	Mme GROUX Nathalie Fonctionnaire de catégorie B	23/01/1968	UDI
012	M. PÉRICAT Xavier Autre cadre (secteur privé)	16/08/1968	LR
013	Mme THABOUREY Élodie Sans profession déclarée	22/05/1967	LR
014	M. DUBLINEAU Grégoire Cadre supérieur (secteur privé)	24/02/1965	LR
015	Mme PETITPAS Dominique Retraité salarié privé	15/09/1953	UDI
016	M. MARQUES Modeste Avocat	10/08/1981	LR
017	Mme LANASPRES Nicole Retraité salarié privé	25/08/1950	MDM
018	M. LEVESQUE Jean-Michel Retraité salarié privé	03/03/1950	LR
019	Mme PETIT Patricia Autre cadre (secteur privé)	01/09/1964	DVD
020	M. BOUCHOUICHA Abdel Professeur du secondaire et techn.	22/12/1980	DVD
021	Mme LHOTE Anne-Estelle Conseiller juridique	16/06/1963	MDM
022	M. DEBRUYNE Philippe Cadre supérieur (secteur privé)	01/10/1973	LR
023	Mme BERTHY Michèle Retraité salarié privé	14/05/1951	LR

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

N° Pann. 012	LFN	LISTE FRONT NATIONAL PRESENTEE PAR MARINE LE PEN
N° Dépôt 007		Conduite par M. DE SAINT JUST Wallerand (FN)

#### Paris

001	M. DE SAINT JUST Wallerand Avocat	06/07/1950	FN
002	Mme ANDROUËT Mathilde Permanent politique	03/07/1984	FN
003	M. DEBALLE Guy Autre cadre (secteur privé)	04/04/1973	FN
004	Mme LÉOST Thiphaine Administrateur de sociétés	09/12/1970	FN
005	M. CHABAILLÉ Didier Fonctionnaire de catégorie A	18/03/1958	FN
006	Mme NOEL Thérèse Autre profession libérale	11/10/1953	FN
007	M. CAPITANIO Guy Retraité des entreprises publiques	13/08/1939	FN
008	Mme COCHARD Isabelle Employé (secteur privé)	23/02/1970	FN
009	M. LETHEUX Christophe Employé (secteur privé)	13/11/1969	FN
010	Mme BETESH Kelly Etudiant	20/06/1995	FN
011	M. VERSINI Christophe Etudiant	10/08/1989	FN
012	Mme DUPUY Ségolène Autre cadre (secteur privé)	06/08/1991	FN
013	M. GRIFO Walter Employé (secteur privé)	16/12/1957	FN
014	Mme NOGIER Isabelle Retraité salarié privé	09/07/1951	FN
015	M. JAREMKO Jean-Michel Fonctionnaire de catégorie C	14/11/1968	FN
016	Mme MANCEAU Patricia Retraité salarié privé	23/11/1952	FN
017	M. BELMONDO Jean-François Pharmacien	24/02/1958	FN
018	Mme BLANDINEAU Annie Retraité fonct.publique (sf enseig.)	21/01/1948	FN
019	M. REYMONDON Arnaud Fonctionnaire de catégorie A	30/09/1973	FN
020	Mme DUBROCA Marthe Retr.artis.commerc.chef d entrep.	05/08/1940	FN
021	M. LAURINS Arthur Retraité de l'enseignement	16/03/1947	FN
022	Mme PAGEARD Agnès Commerçant	07/05/1968	FN
023	M. ROUVERY Pierre Employé (autres entrep. publiques)	19/03/1988	FN
024	Mme RUBY Geneviève Sans profession déclarée	21/03/1960	FN

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

025	M. BLANQUEFORT Florent Profession rattachée à l'enseignt.	31/12/1981	FN
026	Mme HOUDIN Yvette Retraité salarié privé	04/02/1934	FN
027	M. CROCHET-LEDUCQ Giovanni Employé (secteur privé)	26/06/1981	FN
028	Mme NURISSO Pierrette Employé (secteur privé)	31/05/1954	FN
029	M. OLIVIER Urbain Autre retraité	14/03/1944	FN
030	Mme ALMERAS Marie-Françoise Employé (secteur privé)	21/01/1959	FN
031	M. LE GAL Eric Sans profession déclarée	25/10/1965	FN
032	Mme DE LA SAYETTE Bérange Employé (secteur privé)	29/04/1975	FN
033	M. COULNECHEFF Philippe Autre profession libérale	13/03/1968	FN
034	Mme CHTCHERBAKOVA Irina Employé (secteur privé)	23/11/1957	FN
035	M. BRUNETTI André Retraité salarié privé	28/07/1946	FN
036	Mme TOULY Dominique Retraité de l'enseignement	20/02/1950	FN
037	M. DUJARDIN-JORAND Fabien Autre cadre (secteur privé)	09/07/1990	FN
038	Mme CHARBEY Simone Retraité de l'enseignement	16/04/1946	FN
039	M. PICHONNET Hervé Agent subalterne (entr.publiques)	25/10/1967	FN
040	Mme CLAVE Joëlle Retraité de l'enseignement	12/08/1946	FN
041	M. LEVENTAL Gérard Retraité salarié privé	31/10/1939	FN
042	Mme MONTEIL Agnès Employé (secteur privé)	13/03/1962	FN

### Seine-et-Marne

001	M. CHERRIER Pierre Médecin	16/10/1953	FN
002	Mme TROUSSARD Béatrice Professeur du secondaire et techn.	21/01/1969	FN
003	M. BOLLÉE Joffrey Permanent politique	18/10/1989	FN
004	Mme COURNET Aurélie Autre cadre (secteur privé)	11/11/1985	FN
005	M. DUTHEIL DE LA ROCHERE Bertrand Retraité des entreprises publiques	19/02/1946	FN
006	Mme ROULLAUD Béatrice Avocat	09/06/1960	FN
007	M. PERSSON Renaud Industriel-Chef entreprise	19/01/1950	FN
008	Mme CLEMENT-LAUNAY Martine Retraité de l'enseignement	09/12/1947	FN

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

009	M. LAMALLE-GAUTHE Romain Industriel-Chef entreprise	05/04/1992	FN
010	Mme LE ROUX Laure Autre cadre (secteur privé)	26/02/1972	FN
011	M. LARGIER Laurent Fonctionnaire de catégorie A	09/07/1971	FN
012	Mme FORNILLI-RATA Véronique Fonctionnaire de catégorie A	25/12/1990	FN
013	M. ALGRÉ Bruno Cadre supérieur (secteur privé)	05/07/1954	FN
014	Mme BLESSON Josette Retraité salarié privé	12/05/1947	FN
015	M. RUMIEJ Stéphane Employé (autres entrep. publiques)	26/05/1970	FN
016	Mme GIUDICELLI Frédérique Retraité des entreprises publiques	18/03/1949	FN
017	M. VANACKER Morgann Industriel-Chef entreprise	06/01/1994	FN
018	Mme GOUDOUNEIX Françoise Retraité salarié privé	17/03/1948	FN
019	M. ALFONSO Mathieu Employé (autres entrep. publiques)	29/03/1984	FN
020	Mme SANCHEZ Ludivine Employé (secteur privé)	08/04/1975	FN
021	M. BOUIS Guy Retraité salarié privé	26/02/1949	FN
022	Mme LEGOUGE Chantal Retraité salarié privé	06/10/1955	FN
023	M. PARIS Jean-Yves Fonctionnaire de catégorie C	29/09/1968	FN
024	Mme PECRESSE Jeanne Employé (autres entrep. publiques)	23/01/1966	FN
025	M. CLAUDE Bernard Professeur du secondaire et techn.	18/01/1963	FN
<b>Yvelines</b>			
001	M. CHEVRIER Philippe Retraité salarié privé	09/06/1950	FN
002	Mme BENZELMAT Yasmine Cadre supérieur (secteur privé)	28/09/1982	FN
003	M. NAUTH Cyril Professeur du secondaire et techn.	19/12/1981	FN
004	Mme SOUCHÈRE Sophie Avocat	04/02/1958	FN
005	M. SIMÉONI François Professeur du secondaire et techn.	03/06/1960	FN
006	Mme MAHE Chrystèle Commerçant	30/07/1970	FN
007	M. NIKOLIC Aleksandar Permanent politique	04/10/1986	FN
008	Mme FUHRER-MOGUEROU Monique Retraité salarié privé	06/06/1944	FN
009	M. CASADEI Frédéric Industriel-Chef entreprise	01/11/1960	FN

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

010	Mme DESIR Anne-Sophie Autre profession libérale	24/11/1970	FN
011	M. ROUXEL Didier Autre profession libérale	28/06/1967	FN
012	Mme GAUDIN Gilberte Employé (secteur privé)	16/07/1978	FN
013	M. TEXIER Vincent Employé (secteur privé)	03/12/1985	FN
014	Mme GENEIX Monique Retraité de l'enseignement	25/04/1941	FN
015	M. GRIM Julien Ouvrier (secteur privé)	26/01/1984	FN
016	Mme BRACONNIER Lydie Employé (secteur privé)	19/03/1960	FN
017	M. PEREZ Thierry Industriel-Chef entreprise	19/11/1966	FN
018	Mme BABIN Elodie Etudiant	16/08/1990	FN
019	M. COLLO Vincent Permanent politique	05/08/1994	FN
020	Mme REFFET Isabelle Commerçant	04/10/1968	FN
021	M. GICQUEL Maxime Employé (secteur privé)	13/10/1992	FN
022	Mme MULLIEZ Thérèse Retraité salarié privé	11/06/1945	FN
023	M. MORIN Laurent Industriel-Chef entreprise	11/05/1976	FN
024	Mme LAGROUA Marie Autre retraité	22/06/1931	FN
025	M. LE HOT François Cadre supérieur (secteur privé)	06/04/1969	FN
026	Mme GAIDOU Stéphanie Employé (secteur privé)	02/05/1975	FN
027	M. GHYS Dominique Retraité salarié privé	25/07/1953	FN

### Essonne

001	Mme GUIBERT Audrey Permanent politique	07/07/1986	FN
002	M. LEGRAND Aurélien Professeur du secondaire et techn.	27/03/1983	FN
003	Mme JUILLE Vanessa Propriétaire	02/08/1975	FN
004	M. BEELDENS-DA SILVA Franck Employé (secteur privé)	15/03/1988	FN
005	Mme GIRARD Valérie Autre cadre (secteur privé)	15/02/1970	FN
006	M. GIRAUD Cédric Employé (secteur privé)	14/11/1980	FN
007	Mme LEGOFF Sophie Sans profession déclarée	30/06/1984	FN
008	M. BUFFLE Alain Propriétaire	29/08/1964	FN

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

009	Mme DEMETTE Nancy Autre cadre (secteur privé)	17/08/1964	FN
010	M. WARY François Représentant de commerce	05/05/1967	FN
011	Mme OGER Danielle Fonctionnaire de catégorie C	03/06/1963	FN
012	M. DONZEAU André Autre profession libérale	28/02/1948	FN
013	Mme MORIN Catherine Fonctionnaire de catégorie C	31/10/1969	FN
014	M. STILLEN Claude Sans profession déclarée	09/02/1967	FN
015	Mme PETIT Suzanne Sans profession déclarée	18/09/1956	FN
016	M. PERRY Jean Retraité fonct.publique (sf enseig.)	14/03/1956	FN
017	Mme DIET Evelyne Fonctionnaire de catégorie C	16/05/1955	FN
018	M. SEVESTRE Pascal Ingénieur	25/09/1960	FN
019	Mme ROSSIGNOL Isabelle Employé (secteur privé)	24/09/1976	FN
020	M. FOUILLEUL Gaël Ingénieur conseil	30/12/1974	FN
021	Mme WALBECQ Françoise Employé (secteur privé)	30/04/1959	FN
022	M. MANGEOT Maxime Sans profession déclarée	01/11/1995	FN
023	Mme KERLOCH Lydie Employé (secteur privé)	19/02/1957	FN
024	M. DENIS Thierry Employé (secteur privé)	12/10/1963	FN

### Hauts-de-Seine

001	M. LACAPELLE Jean-Lin Cadre supérieur (secteur privé)	17/04/1967	FN
002	Mme BETEGNIES Nathalie Permanent politique	10/11/1966	FN
003	M. LOUSTAU Axel Industriel-Chef entreprise	17/02/1971	FN
004	Mme MALEYRE Anne-Laure Employé (secteur privé)	16/04/1978	FN
005	M. SALLES Laurent Permanent politique	09/11/1969	FN
006	Mme DENIAU Floriane Salarié du secteur médical	25/05/1966	FN
007	M. DUFOUR Julien Industriel-Chef entreprise	13/03/1971	FN
008	Mme HERVE Nicole Artisan	27/01/1950	FN
009	M. CARILLON Rémi Industriel-Chef entreprise	09/08/1960	FN
010	Mme PENOU Elyane Etudiant	01/09/1994	FN

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région :Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

011	M. CROCHE Richard Retraité salarié privé	08/01/1943	FN
012	Mme PINCEMIN Martine Employé (secteur privé)	11/02/1950	FN
013	M. FRAUDIN Walter Ouvrier (secteur privé)	24/11/1972	FN
014	Mme THEVENIN Dominique Fonctionnaire de catégorie A	19/08/1961	FN
015	M. BRAZON Gérard Retraité des entreprises publiques	16/08/1952	FN
016	Mme SCHMITT Ghyslaine Retraité salarié privé	11/07/1944	FN
017	M. YVENAT Damien Employé (secteur privé)	23/05/1962	FN
018	Mme LAVAUD Brigitte Retraité fonct.publique (sf enseig.)	14/01/1957	FN
019	M. THOMAS Marc Autre cadre (secteur privé)	06/10/1964	FN
020	Mme GUIBERT Anne-Sophie Notaire	28/12/1988	FN
021	M. DE TAPPIE Jean-François Autre cadre (secteur privé)	16/06/1955	FN
022	Mme CUIGNET Emmanuelle Autre cadre (secteur privé)	26/01/1953	FN
023	M. MEUNIER François Cadre supérieur (secteur privé)	12/06/1969	FN
024	Mme CINGALA Frédérique Conseiller juridique	03/07/1958	FN
025	M. LEPAGE Gérard Ingénieur conseil	07/06/1955	FN
026	Mme LEPROUX Amandine Agent technique et technicien	24/05/1993	FN
027	M. RONDEPIERRE Geoffroy Industriel-Chef entreprise	28/04/1972	FN
028	Mme LAPORTE Lucia Cadre supérieur (secteur privé)	01/10/1953	FN
029	M. PEREIRA Armand Fonctionnaire de catégorie B	30/10/1956	FN
030	Mme CHAZOT Yannick Autre retraité	29/03/1940	FN

### Seine-Saint-Denis

001	M. BARDELLA Jordan Etudiant	13/09/1995	FN
002	Mme FATNA Huguette Autre cadre (secteur privé)	08/08/1948	FN
003	M. MURER Philippe Permanent politique	11/01/1968	FN
004	Mme LE HUU Céline Salarié du secteur médical	15/11/1988	FN
005	M. CLAVEL Gilles Commerçant	08/06/1964	FN
006	Mme METAY Gisèle Industriel-Chef entreprise	27/12/1946	FN

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

007	M. RONDEPIERRE Alexandre Etudiant	28/03/1994	FN
008	Mme VANESSCHE Marie Retraité salarié privé	12/10/1953	FN
009	M. PERIER Jean-François Retraité salarié privé	05/02/1951	FN
010	Mme VALLÈS Line Employé (secteur privé)	31/03/1956	FN
011	M. SPAGNOL Laurent Employé (secteur privé)	12/12/1973	FN
012	Mme PONZIO Christiane Retraité salarié privé	26/09/1952	FN
013	M. LIBOZ André Agent immobilier	31/10/1957	FN
014	Mme ROLET Gabrielle Employé (secteur privé)	15/02/1984	FN
015	M. DELAUTRE Guy Fonctionnaire de catégorie C	27/01/1956	FN
016	Mme PAMPOUILLE Oriane Employé (secteur privé)	26/08/1988	FN
017	M. PAULIN Michel Retraité des professions libérales	01/11/1939	FN
018	Mme DELAROCHETTE Audrey Employé (secteur privé)	24/08/1990	FN
019	M. POMERANTZ Michel Retraité fonct.publique (sf enseig.)	03/02/1945	FN
020	Mme GAMOTEA Helen Employé (secteur privé)	18/07/1973	FN
021	M. LAFOND Charles Représentant de commerce	11/07/1983	FN
022	Mme SMIRNOVA Elena Autre profession libérale	01/12/1977	FN
023	M. JULIEN Patrick Autre profession libérale	30/10/1958	FN
024	Mme CLAVEL Elisabeth Etudiant	14/04/1995	FN
025	M. ZIYAD YOUSSEF Rami Etudiant	19/09/1994	FN
026	Mme LESTRADET Nelly Autre cadre (secteur privé)	21/10/1966	FN
027	M. PINSON Claude Retraité salarié privé	22/11/1939	FN
028	Mme ROUSSEL Marguerite Retraité fonct.publique (sf enseig.)	20/09/1939	FN
029	M. DELAROCHETTE Gérard Autre cadre (secteur privé)	08/01/1955	FN

### Val-de-Marne

001	M. BOURSE-PROVENCE Dominique Profession rattachée à l'enseignt.	03/02/1952	FN
002	Mme DE FREITAS Gorette Employé (secteur privé)	05/09/1980	FN
003	M. JOLY Dominique Avocat	04/02/1972	FN



## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

004	Mme HOUCK Marie-Agnès Enseignant 1er deg.-directeur école	27/07/1967	FN
005	M. PARADOL François Employé (secteur privé)	27/09/1987	FN
006	Mme SMARANDI Nina Conseiller juridique	13/02/1988	FN
007	M. GABORIT Alexandre Etudiant	21/01/1995	FN
008	Mme FROGER Ève Etudiant	25/10/1996	FN
009	M. PARMENTIER Gilles Etudiant	05/05/1993	FN
010	Mme DUVAL Sophie Employé (secteur privé)	23/08/1975	FN
011	M. MARZO Gaétan Employé (secteur privé)	08/08/1995	FN
012	Mme SOUIH Yassia Autre retraité	18/11/1944	FN
013	M. TOLLARI Christian Autre profession libérale	22/11/1952	FN
014	Mme DUCHESNE France Fonctionnaire de catégorie C	27/09/1966	FN
015	M. PALLARES Alexandre Employé (secteur privé)	11/07/1990	FN
016	Mme SABATIER Maryse Employé (secteur privé)	15/10/1958	FN
017	M. TRUFFAUT Denis Employé (secteur privé)	21/03/1984	FN
018	Mme LAVOCAT Jocelyne Retraité salarié privé	14/03/1952	FN
019	M. LÉDION Claude Cadre supérieur (secteur privé)	30/04/1982	FN
020	Mme LEPEZ Sylvie Sans profession déclarée	09/06/1970	FN
021	M. POULETTE Jean Commerçant	27/07/1942	FN
022	Mme HUGUENIN-RICHARD Isabelle Employé (secteur privé)	10/09/1976	FN
023	M. BRUMENT Alex Artisan	18/06/1970	FN
024	Mme DELACROIX Hélène Autre retraité	17/03/1955	FN
025	M. AUVRAY Jérôme Commerçant	18/06/1972	FN

### Val-d'Oise

001	M. DUBOIS Jean-Michel Industriel-Chef entreprise	27/08/1943	FN
002	Mme BERTHAUD Corinne Homme de lettres et Artiste	07/04/1971	FN
003	M. OUCHIKH Karim Avocat	13/03/1965	FN
004	Mme NALPAS Caroline Ingénieur	05/09/1988	FN

## Elections Régionales-Corse-Territoriales du 13 Décembre 2015

### Région : Île-de-France

Effectif légal du conseil régional : 209

005	M. CAPDET Stéphane Artisan	27/05/1975	FN
006	Mme JACQUET Edwige Homme de lettres et Artiste	12/05/1982	FN
007	M. USTASE Sébastien Agent technique et technicien	13/05/1978	FN
008	Mme DAUMAS Fabienne Autre cadre (secteur privé)	22/01/1963	FN
009	M. CREDEVILLE Christophe Salarié du secteur médical	30/10/1974	FN
010	Mme CORNET Denise Salarié du secteur médical	18/08/1946	FN
011	M. RODRIGUEZ Davy Etudiant	03/10/1993	FN
012	Mme KREBS Suzanne Représentant de commerce	07/06/1962	FN
013	M. MORIO Jean Retraité salarié privé	02/04/1948	FN
014	Mme MARCEL Muriel Autre cadre (secteur privé)	07/12/1960	FN
015	M. SALA Mikael Industriel-Chef entreprise	23/05/1964	FN
016	Mme THIEBAULT Nicole Autre retraité	12/06/1942	FN
017	M. FALCONNIER David Ingénieur	03/12/1955	FN
018	Mme DIARD Michèle Autre retraité	24/04/1946	FN
019	M. DU PASQUIER David Cadre supérieur (secteur privé)	07/02/1972	FN
020	Mme KENNICKER Josiane Employé (secteur privé)	02/03/1955	FN
021	M. MARLY Jean-Baptiste Employé (secteur privé)	31/12/1983	FN
022	Mme JOURET Martine Représentant de commerce	24/12/1951	FN
023	M. MAYENOBE Jean-Luc Autre retraité	15/07/1942	FN

